

**M. Lewis:** Je n'ai pas l'intention de le faire plus d'une fois, monsieur l'Orateur, mais comme le secrétaire parlementaire semble incapable de se tenir tranquille, je l'écoute.

**M. Jerome:** Le député de York-Sud (M. Lewis) veut-il dire qu'il préférerait que le gouvernement soumette au comité un projet de loi bien constitué au lieu d'une simple résolution? En est-il bien ainsi?

**M. Lewis:** Voici ce que je dis à la Chambre—et le secrétaire parlementaire est assez intelligent pour comprendre—je suis contre le bill et contre la motion.

**M. Jerome:** Quel bill?

**M. Lewis:** Je suis contre toute mesure législative spéciale, et contre la motion parce qu'elle met l'accent sur la nécessité d'une loi spéciale, ce que je ne reconnais pas. Si le gouvernement désirait une mesure législative spéciale, il aurait été plus honnête et plus pratique de nous la présenter directement au lieu d'avoir recours au subterfuge qu'est la création d'un comité chargé de le faire. Il est parfaitement évident à mes yeux que cette méthode fait ressortir la faiblesse de la position du gouvernement lorsqu'il prétend qu'une mesure spéciale est nécessaire.

• (8.30 p.m.)

Dans son bref discours d'aujourd'hui, le ministre de la Justice (M. Turner) a essayé de situer l'ensemble de ce sujet dans un contexte historique et théorique. Il nous a dit, en termes un peu flous, à quel point nous vivons dans une époque d'affrontement et de violence. Une certaine violence règne dans le monde et d'après ce que j'ai lu de son histoire, la violence n'y règne pas plus aujourd'hui que jadis. Toutes les époques ont vu des réactions à l'injustice qui n'ont pas toujours été logiques, démocratiques ou pacifiques. Quoi qu'on en dise, notre époque moderne ne voit rien de très nouveau en matière d'affrontement ou de violence dans la rue.

Si les députés ou nos concitoyens doivent considérer la question de l'ordre public dans le contexte de la violence, je leur suggérerais deux choses. Premièrement, il est important d'essayer de comprendre les motifs de cette violence. Il est important d'essayer de comprendre quels sont les motifs de frustration qui provoquent cette violence. Deuxièmement, il est important de déterminer si des mesures répressives ont jamais été constructives.

Pour ce qui est de mon premier point, une des raisons principales de la prédominance de la violence qui règne actuellement tant dans le monde occidental qu'oriental, et je ne parle pas des guerres, est la déception profonde que ressentent tous les peuples à l'égard du fonctionnement de leur processus démocratique, la déception profonde qu'ils ressentent depuis la fin de la seconde guerre mondiale de ne pas voir se réaliser les espoirs qui leur avaient permis de vaincre Hitler et Mussolini; les jeunes, surtout, espéraient que la fin de la dernière guerre apporterait une paix stable et durable.

[M. l'Orateur suppléant.]

Il y a guerre ou menace de guerre dans à peu près chacun des continents du globe, et le monde entier pour ainsi dire est menacé de destruction nucléaire. La raison de cette violence dans le monde, notamment dans les pays démocratiques, je la vois dans le fait qu'à la fin de la seconde grande guerre, les gens du monde entier, les jeunes surtout, espéraient que la fin de la guerre signifierait également la fin de la pauvreté dans le monde, la fin de la dégradation, du racisme et de l'injustice. C'est le contraire qui se produit. Dans tout le monde occidental, les jeunes gens se rendent compte que la dégradation, la pauvreté, le racisme et l'injustice continuent d'exister dans la société où ils vivent et que le processus démocratique est d'une lenteur scandaleuse.

Voilà ce qui explique la violence et la menace de violence. Voilà pourquoi les jeunes Canadiens de nos jours sont lancés, au sortir de l'école, dans un monde sans emplois pour eux. Voilà pourquoi, par tout le pays, la plupart des diplômés d'université sont sans travail. Ce monde, c'est le produit de notre régime démocratique capitaliste. C'est un monde comme celui-là qui donne naissance à la violence.

Je répète ce que je disais le 16 octobre: le gouvernement nous montre ici un autre aspect de son attitude réactionnaire envers la société. Il veut remédier aux débordements de violence possibles par une autre mesure répressive, qui va anéantir les droits civils au Canada. Il ne saurait y arriver de cette façon. Qu'il s'agisse du Québec ou d'une autre province, tant que le chômage ne sera pas réduit au Canada, que le programme d'expansion régionale n'aura absolument aucun effet sur les disparités régionales, malgré ce qu'en disait le ministre cet après-midi, tant qu'un quart de la population du Canada vivra dans la pauvreté, que les jeunes verront leurs espoirs d'avenir frustrés, vous sèmerez la violence et aucune loi répressive ne pourra mettre fin à une telle situation ni même y remédier le moins.

Si le ministre veut placer la question dans un cadre historique ou philosophique, ses paroles sont futiles. Il doit plutôt la placer dans l'optique que j'ai proposée, bien imparfaitement, j'en suis sûr: les lois répressives donnent-elles des résultats positifs? J'en prends à témoin les députés et les Canadiens, en toute humilité, mais avec insistance; ceux d'entre nous qui, le 16 octobre, ont prétendu qu'invoquer la loi sur les mesures de guerre aiderait simplement les forces de désunion dans notre pays, ont malheureusement eu raison.

Je relis mon discours du 16 octobre et mon autre du 5 novembre et je n'ai guère à me réjouir. Je constate que mes prévisions se sont réalisées. Dans la province de Québec, les mesures du gouvernement ont aidé le séparatisme. Depuis l'automne, j'ai rencontré littéralement des centaines de jeunes Québécois de diverses régions de la province, qui ont mentionné l'invocation de la loi sur les mesures de guerre et les injustices commises sous son autorité, ainsi que la nouvelle loi sur l'ordre public, comme motifs de leur perte de confiance envers Ottawa et le gouvernement fédéral et de leur refus d'un tel gouvernement.